



# **RAPPORT D'ACTIVITES**

## **2014**

## RAPPORT D'ACTIVITES 2014 - CLI DE SOULAINES

### SOMMAIRE

- 2 décembre 2014 : Assemblée Générale matin ..... page 3
  - ❖ Ordre du jour – Procès-verbal..... page 5
    - Installation de la CLI
    - Installation du Conseil d'Administration
    - Installation du Bureau
    - Installation des commissions environnement et communication
    - Approbation du rapport d'activités 2013
  - ❖ Documents présentés
    - Diaporama CLI..... page 13
- 2 décembre 2014 : Assemblée Générale après-midi ..... page 33
  - ❖ Ordre du jour – Procès-verbal..... page 32
    - Rapport annuel du CSFMA 2013
    - Etude sanitaire de la population vivant à proximité du CSFMA (INVS)
    - Etude environnementale (ACRO)
  - ❖ Documents présentés :
    - Diaporama CLI..... page 46
    - Diaporama ANDRA..... page 54
- Rapport financier 2014..... page 100
  - Rapport du Commissaire aux comptes – Exercices 2014..... page 101
- Rapport moral..... page 113

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**2 Décembre 2014**  
**-**  
**Matin**



## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le **DEUX DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à DIX HEURES**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

**Étaient présents** : M. et Mme DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BARROY R. – BERGERAT D. – CAROUGEAT L. – CHAUCHEFOIN D. – CORDIER D. – DARNET B. – DEMATONS D. – DENIZET F. – DOUET F. – EMILE G. – ENCINAS L. – FRISON P. – FROMONT C. – GERARD G. – GOMES F. – GUERITTE M. – HUARD L. – JOBARD P. – JOFFRIN G. – LIEVRE Ph. – MALAGNOUX S. – MATHIEU B. – MATRION F. – MATRION M. – MONNIER D. – RIGOLLOT M-N. – SOILLY B. – TOMASINI D. – TRANSLER G. – VAN RECHEM M. – VERDIN G.

**Pouvoirs** : de CHAPAUX D. à JOBARD P. – de GUENE C. à DALLEMAGNE Ph.

**Absents excusés** : M. et Mme ADNOT Ph. – CHAPAUX D. – CORNUT-GENTILLE F. – DUBOIS C. – FOURQUET M. – GATEAU O. – GUENE C. – MATHIS J-C. – MARNAT M. – SARTER C.

**Étaient absents** : M. et Mme BAROIN F. – COURTILLIER R. – COUTORD J-M. – FALMET J. – FERLET O. – FOURNIER Y. – HERNOUX N.

Le Vice-Président constate que TRENTE TROIS membres sur CINQUANTE sont présents et que DEUX membres ont donné leur pouvoir. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-Président introduit également la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de l'assemblée présents au Domaine Saint-Victor. Depuis le renouvellement des conseils municipaux notifié en mars dernier, il s'agit de la première assemblée générale de la CLI de Soulaines. Toutefois, il regrette de ne pas avoir pu tenir cette réunion plus tôt, l'arrêté de la nouvelle composition de la CLI ayant fait l'objet de plusieurs modifications successives.

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Accueil des participants (9h30 – 10h00)
- Installation de la CLI
- Installation du Conseil d'Administration
- Installation du Bureau – Installation des commissions environnement et communication
- Approbation du rapport d'activités 2013
- Questions diverses.

### **01/2014 - Installation de la Commission Locale d'Information**

Elles sont régies, entre autres, par la loi n° 2006-686 du 13 Juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Créée par le Président du Conseil Général, il désigne notamment le Président et le Vice-Président.

- Obligation d'une CLI pour une INB existante,
- La création d'une CLI est possible dès lors qu'il y a un projet d'INB, ou qu'il existe une INB déclassée,
- Possibilité d'une seule CLI pour des installations voisines.

→ Elle se compose d'au moins 50 % d'élus :

- Collège des associations (au moins 10 %),
- Collège des syndicats (au moins 10 %),
- Collège des représentants économiques locaux (au moins 10 %),
- Représentant de l'ASN et des autres services de l'État,
- Représentants de l'exploitant.

**Il en découle que l'introduction d'un nouveau membre dans l'un des collèges suppose qu'il faudra peut-être parallèlement introduire d'autres membres dans chacun des différents collèges.**

→ Son fonctionnement :

- Mise en place d'un CA et d'un bureau et des éventuelles délégations de pouvoir,
- Élaboration d'un règlement intérieur et rédaction des statuts de la CLI,
- Possibilité de créer une ou plusieurs commissions ou groupes de travail,
- Définir les modalités d'information et de vote des membres de la CLI,
- Désigner les représentants de la CLI dans différentes instances,
- Tenir deux réunions au moins par an,
- Rédaction d'un rapport annuel d'activité qui sera transmis à l'ASN,
- Information régulière du public.

→ Son rôle :

- La CLI peut mener des études et expertises, y compris des études épidémiologiques ou faire procéder à toute mesure et analyse dans l'environnement relatives aux émissions ou rejets des installations du site,
- Elle est informée par l'exploitant des demandes qui lui sont adressées dans les 8 jours suivant leur réception. Dans les mêmes conditions, l'exploitant lui adresse les réponses apportées à ces demandes,
- L'exploitant, l'ASN et les autres services de l'État lui communiquent tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions,
- L'exploitant informe la CLI de tout incident ou accident dans les meilleurs délais,

Les représentants désignés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) d'un établissement comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base sont auditionnés à leur demande par la CLI à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire. Les CLI peuvent également les solliciter.

**CONCLUSIONS :**

**Nous sommes bien loin du rôle et du fonctionnement des Commission Locales d'Information laissés à la libre interprétation de chacun dans le cadre de la circulaire Mauroy de 1981.**

→ Le Conseil d'Administration :

Il est composé de 13 représentants :

- Le Président,
- Le Vice-président,
- 5 membres du collège des élus,
- 2 membres du collège des représentants des associations de protection de l'environnement,
- 2 membres du collège des représentants des organisations syndicales de salariés,
- 2 membres du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

→ Le Bureau :

Il est composé de 7 membres issus du Conseil d'Administration :

- Le Président de la CLI de Soulaines,
- Le Vice-Président de la CLI de Soulaines,
- 2 représentants du collège des élus,
- 1 membre du collège des représentants des associations de protection de l'environnement,
- 1 membre du collège des représentants des organisations syndicales de salariés,
- 1 membre du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique,

Il désigne en son sein un trésorier et, au besoin, un trésorier adjoint.

→ La notion de pouvoir :

**Règlement intérieur – Article 4 – Quorum :** « Un membre de la CLI de Soulaines empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de la CLI de Soulaines de son choix (mais issu du même collège) un pouvoir écrit de représentation pour voter en son nom. Un même membre de la CLI de Soulaines ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. »

→ Le site internet de la CLI de Soulaines :



## 02/2014 - Installation du Conseil d'Administration

Le Vice-Président demande s'il y a d'autres candidatures, ce n'est pas le cas.

Ont été élus membres du Conseil d'Administration,

Dans le Collège des Élus :

Avec 30 voix, Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel,  
Avec 30 voix, Monsieur ENCINAS Laurent,  
Avec 29 voix, Madame DENIZET Françoise,  
Avec 27 voix, Monsieur FROMONT Claude,  
Avec 23 voix, Monsieur CORDIER Dany.

Dans le Collège des représentants des associations de protection de l'environnement :

Avec 29 voix, Monsieur GERARD Gilles,  
Avec 26 voix, Monsieur BERGERAT Daniel.

Dans le Collège des représentants des organisations syndicales des salariés :

Avec 34 voix, Monsieur MATHIEU Bernard,  
Avec 34 voix, Madame DEMATONS Dominique.

Dans le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique :

Avec 35 voix, Monsieur AUDIGE Joël,  
Avec 34 voix, Monsieur JOFFRIN Georges.

La copie du procès-verbal est annexée au présent compte-rendu.

### 03/2014 - Approbation du rapport d'activités 2013

Le Vice-Président présente les comptes de l'année 2013 et donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.

→ Bilan financier :

| <b>Recettes</b>                 | <b>33 042,00 €</b>   | <b>Dépenses</b>             | <b>47 117,35 €</b> |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------|
| Subvention ASN                  | 15 807,00 €          | Fournitures administratives | 422,83 €           |
| Subvention CG10                 | - €                  | Locations mobilières        | 150,83 €           |
| Subvention CCS                  | 16 000,00 €          | Honoraires                  | 1 076,40 €         |
| Produits financiers             | 1 235,00 €           | Déplacements                | 805,44 €           |
|                                 |                      | Réception                   | 973,31 €           |
|                                 |                      | Frais postaux               | - €                |
|                                 |                      | Frais bancaires             | 70,00 €            |
|                                 |                      | Frais de personnel          | 6 500,00 €         |
|                                 |                      | Etude ACRO                  | 36 081,54 €        |
|                                 |                      | Adhésion ANCLI              | 1 000,00 €         |
|                                 |                      | CB et frais de compte       | 32,00 €            |
|                                 |                      |                             |                    |
|                                 |                      | <b>Autres charges</b>       | <b>5,00 €</b>      |
| <b>RESULTAT DE L'ANNEE 2013</b> |                      |                             |                    |
|                                 | <b>- 14 075,35 €</b> |                             |                    |
|                                 |                      |                             |                    |
| <b>SOLDE EN CAISSE</b>          |                      |                             |                    |
| <b>au 1er Janvier 2014</b>      | <b>79 259,00 €</b>   |                             |                    |

L'ensemble de ces éléments constituant le rapport d'activités 2013 ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le rapport financier,  
APPROUVE à l'unanimité le rapport d'activités 2013,  
APPROUVE à l'unanimité le rapport moral,  
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **04/2014 - Installation du Bureau**

Le Conseil d'Administration s'est réuni après l'approbation du rapport d'activités 2013.

Ont été élus membres du Bureau,

Dans le Collège des Élus :

Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel,  
Monsieur ENCINAS Laurent.

Dans le Collège des représentants des associations de protection de l'environnement :

Monsieur GERARD Gilles.

Dans le Collège des représentants des organisations syndicales des salariés :

Monsieur MATHIEU Bernard,

Dans le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique :

Monsieur JOFFRIN Georges.

La copie du procès-verbal est annexée au présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le 16 décembre 2014,  
Le Vice-Président de la CLI de Soulaines,

Ph. DALLEMAGNE

ANNEXE 1

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES  
2 DECEMBRE 2014  
PROCES VERBAL – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étaient candidats pour siéger au Conseil d'Administration :

COLLEGE DES ELUS :

Monsieur CORDIER Dany  
Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel  
Madame DENIZET Françoise  
Monsieur ENCINAS Laurent  
Monsieur FROMONT Claude  
Monsieur LIEVRE Philippe

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Monsieur BERGERAT Daniel  
Monsieur GERARD Gilles  
Monsieur GUERITTE Michel

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALAIRES :

Madame DEMATONS Dominique, Monsieur MATHIEU Bernard

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

Monsieur AUDIGE Joël, Monsieur JOFFRIN Georges

Pour le Collège des élus : M. *Cordier*....., M. *Chauchefoin*....., M. *Denizet*....., M. *Encinas*.....,  
M. *Fromont*.....

Pour le Collège des associations de protection de l'environnement : M. *Bergerat*....., M. *Gerard*.....

Pour le Collège des organisations syndicales : M. *Dematons*....., M. *Mathieu*.....

Pour le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économiques : M. *Audige*.....,  
M. *Joffrin*.....

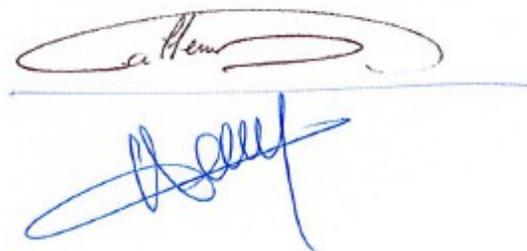
ont été élus par le Conseil d'Administration pour être représentants au Bureau de la CLI, le 2 décembre 2014.

Signature des représentants :



Signature du Président de la CLI :

Signature du Vice-Président de la CLI :



ANNEXE 2

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES  
2 DECEMBRE 2014  
PROCES VERBAL – BUREAU

Étaient candidats pour siéger au Bureau :

COLLEGE DES ELUS :

.....  
Daniel CHAUCHEFOIN  
Laurent ENCINAS  
.....  
.....

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

.....  
Gilles GERARD  
.....  
.....

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES :

.....  
MATHEU Bernard  
.....  
.....

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

.....  
Georges JOFFRIN  
.....  
.....

Pour le Collège des élus : M. CHAUCHEFOIN, M. ENCINAS.....

Pour le Collège des associations de protection de l'environnement : M. GERARD.....

Pour le Collège des organisations syndicales : M. MATHEU.....

Pour le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économiques : M. JOFFRIN.....

ont été élus par le Conseil d'Administration pour être représentants au Bureau de la CLI, le 2 décembre 2014.

Signature des représentants :



Signature du Président de la CLI :

Signature du Vice-Président de la CLI :





*cli de Soulaines*

Commission Locale d'Information



**Assemblée Générale  
de la  
Commission Locale d'Information  
de Soulaines**

**2 Décembre 2014 - 9h30**



## **Ordre du jour :**

- 1 – Installation de la CLI de Soulaines
- 2 – Installation du Conseil d'administration
- 3 – Installation du Bureau et des commissions
- 4 – Approbation du rapport d'activités 2013

## **Questions diverses**



# **LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION**

**Loi n° 2006-686 du 13 Juin 2006 relative à la  
transparence et à la sécurité en matière  
nucléaire**



## CREATION D'UNE COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

- Elle est créée par le Président du Conseil Général qui désigne notamment le Président et le Vice-Président
- Obligation d'une CLI pour une INB existante
- La création d'une CLI est possible dès lors qu'il y a un projet d'INB, ou qu'il existe une INB déclassée
- Possibilité d'une seule CLI pour des installations voisines



## COMPOSITION D'UNE COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

- La CLI est composée par au moins 50 % d'élus
- Collège des associations ( au moins 10 % )
- Collège des syndicats ( au moins 10 % )
- Collège des représentants économiques locaux ( au moins 10 % )
- Représentant de l'ASN et des autres services de l'Etat
- Représentants de l'exploitant

**Il en découle que l'introduction d'un nouveau membre dans l'un des collèges suppose qu'il faudra peut être parallèlement introduire d'autres membres dans chacun des différents collèges**



## FONCTIONNEMENT ET ROLE D'UNE CLI

- Mise en place d'un CA et d'un bureau et des éventuelles délégations de pouvoir
- Elaboration d'un règlement intérieur et rédaction des statuts de la CLI
- Possibilité de créer une ou plusieurs commissions ou groupes de travail
- Définir les modalités d'information et de vote des membres de la CLI
- Désigner les représentants de la CLI dans différentes instances
- Tenir deux réunions au moins par an
- Rédaction d'un rapport annuel d'activité qui sera transmis à l'ASN
- Information régulière du public



## FONCTIONNEMENT ET ROLE D'UNE CLI

- La CLI peut mener des études et expertises, y compris des études épidémiologiques ou faire procéder à toute mesure et analyse dans l'environnement relatives aux émissions ou rejets des installation du site
- La CLI est informée par l'exploitant des demandes qui lui sont adressées dans les 8 jours suivant leur réception. Dans les mêmes conditions, l'exploitant lui adresse les réponses apportées à ces demandes
- L'exploitant, l'ASN et les autres services de l'Etat lui communiquent tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions
- L'exploitant informe la CLI de tout incident ou accident dans les meilleurs délais



## **FONCTIONNEMENT ET ROLE D'UNE CLI**

- L'ASN, les ministères chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection peuvent consulter la CLI sur tout projet concernant le périmètre de l'INB. Cette consultation est obligatoire pour tout projet faisant l'objet d'une enquête publique dès lors que la CLI est régulièrement constituée.
- La CLI peut saisir l'ASN et les ministères chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection de toute question relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection intéressant le site
- La CLI peut être saisie pour avis sur toute question relevant de son domaine de compétence par la Commission Départementale en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques
- La CLI et le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire se communiquent tous renseignements utiles à l'exercice de leurs missions



## **FONCTIONNEMENT ET ROLE D'UNE CLI**

- Les représentants désignés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ( CHSCT ) d'un établissement comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base sont auditionnés à leur demande par la CLI à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire. Les CLI peuvent également les solliciter.

### **CONCLUSIONS :**

**Nous sommes bien loin du rôle et du fonctionnement des Commission Locales d'Information laissés à la libre interprétation de chacun dans le cadre de la circulaire Mauroy de 1981.**



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CLI

Le Conseil d'administration de la CLI de Soulaines est composé de 13 représentants :

- Le Président
- Le Vice président
- 5 membres du collège des élus
- 2 membres du collège des représentants des associations de protection de l'environnement
- 2 membres du collège des représentants des organisations syndicales de salariés
- 2 membres du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 2 Décembre 2014 - 9h30



### LE BUREAU DE LA CLI

Le Bureau est composé de 7 membres issus du Conseil d'Administration :

- Le Président de la CLI de Soulaines
- Le Vice Président de la CLI de Soulaines
- 2 représentants du collège des élus
- 1 membre du collège des représentants des associations de protection de l'environnement
- 1 membre du collège des représentants des organisations syndicales de salariés
- 1 membre du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique

Il désigne en son sein un trésorier et, au besoin, un trésorier adjoint.



## LA NOTION DE POUVOIR

### Règlement intérieur – Article 4 - Quorum

Un membre de la CLI de Soulaines empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de la CLI de Soulaines de son choix (mais issu du même collège) un pouvoir écrit de représentation pour voter en son nom. Un même membre de la CLI de Soulaines ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.



## LA SITE INTERNET DE LA CLI DE SOULAINES


**cli de Soulaines**  
Commission Locale d'Information
 

Accueil Activités TFA La CLI de Soulaines Activités de la CLI Site de l'ANDRA Sondages géologiques Liens utiles Nous contacter

Accueil

La commission communication de la C.L.I de Soulaines a le plaisir de vous accueillir sur le site internet dédié à donner ou recevoir toutes les informations utiles et indispensables à une meilleure connaissance de ses travaux, en lien avec l'opérateur ANDRA. Nous vous souhaitons une bonne « navigation » sur notre site et restons à votre disposition pour recueillir vos avis d'amélioration de cet outil, indispensable à une transparente communication.

Les membres de la Commission Communication de la C.L.I de Soulaines :

- Monsieur AUDIGE Joël, Représentant de l'Association de Défense des Consommateurs de l'Aube
- Madame DENIZET Françoise, Maire de VILLE AUX BOIS
- Monsieur LIEVRE Philippe, Maire de JUZANVIGNY
- Monsieur MATHIEU Bernard, Représentant de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Aube

**Photos**



**Le mot du Vice Président**

La nouvelle Commission Locale d'Information de Soulaines est installée et dispose de présent de statuts, d'un règlement intérieur, d'un conseil d'administration, d'un bureau et de deux commissions (communication et environnement). Elle est donc aujourd'hui en capacité fonctionnelle de répondre aux missions qui lui ont été confiées par la loi relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (Loi TSN).

La CLI de Soulaines a été créée le 4 Juillet 1985 par arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de l'Aube et Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aube dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre – Pierre Mauroy – du 15 Décembre 1981 relative aux commissions d'information auprès des grands équipements énergétiques. Cette circulaire ne prévoyait aucun cadre juridique, aucune mission, aucun financement mais elle avait le mérite d'exister, et chaque CLI a fait sa propre interprétation de ce texte fondateur. En 2000, ces commissions se sont alors fédérées pour créer l'Association Nationale des CLI dont l'une des premières missions a été de travailler à la rédaction d'une synthèse sur le fonctionnement et les actions menées par les CLI. Ce livre blanc se voulait aussi être un outil au service des parlementaires pour donner un cadre juridique, des missions et des moyens financiers à ces instances forte de 25 ans d'expérience. C'est tout le sens de l'article 22 de la loi TSN.


**cli de Soulaines**  
Commission Locale d'Information
 

Accueil Activités TFA La CLI de Soulaines Activités de la CLI Site de l'ANDRA Sondages géologiques Liens utiles Nous contacter

Activités de la CLI

**Documents à télécharger**

**Etude des niveaux de radioactivité dans les environs du Centre de Stockage de l'Aube**  
[Etude n° 1 – 2007 – Rapport](#)  
[Etude n° 2 – Cahier des charges 2012-2013](#)  
[Etude n°2 – 2012-2013 – RAPPORT](#)

**Etude sanitaire des populations vivant autour du Centre de Stockage de l'Aube**  
[Etude initiale de l'Institut de Veille Sanitaire](#)  
[Rapport INVS de l'étude initiale](#)

**Suivi des études menées par les autres CLI**

- CLI du Centre de Stockage de la Manche

[Etude du protocole de prélèvement d'eaux souterraines et de la mise en évidence stratification sur les niveaux de tritium mesurés dans les piézomètres du Centre de Stockage de la Manche – résumé \(juin 2013\)](#)  
[Lien vers l'étude complète](#)

**Rapport d'activités 2012**  
[Rapport d'activités partie 1](#)  
[Rapport d'activités partie 2](#)  
[Rapport d'activités partie 3](#)  
[Rapport d'activités partie 4](#)

**Rapport d'activités 2011**

**<http://cli-soulaines.fr>**

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 2 Décembre 2014 - 9h30



### INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| <u>COLLEGE - ELUS</u>       | <u>COLLEGE - ASSOCIATION ENVIRONNEMENT</u>                                     |
|-----------------------------|--|
| Monsieur CORDIER Daniel     | Monsieur BERGERAT Daniel<br>Monsieur GERARD Gilles<br>Monsieur GUERITTE Michel |
| Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel |  |
| Madame DENIZET Françoise    | <u>COLLEGE - ORGANISATIONS SYNDICALES</u>                                      |
| Monsieur ENCINAS Laurent    | Madame DEMATONS Dominique<br>Monsieur MATHIEU Bernard                          |
| Monsieur FROMONT Claude     |  |
| Monsieur LIEVRE Philippe    | <u>COLLEGE - MONDE ECONOMIQUE</u>  |
|                             | Monsieur AUDIGE Joël<br>Monsieur JOFFRIN Georges                               |



## MODE DE SCRUTIN

### **Règlement intérieur – Article 3**

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau sont élus sur la base d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Pour chaque collège, il est établi un classement en fonction du nombre de voix obtenues. Les sièges disponibles sont attribués selon l'ordre de ce classement jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus.

Un candidat peut être donc élu sans obtenir la majorité des suffrages exprimés.



## APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013

23 Avril 2013 : Réunion d'information

4 Juillet 2013 : Réunion de l'Assemblée Générale

18 Novembre 2013 : Assemblée Générale

Rapport financier 2013 dont les Rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2013 :

Rapport moral

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 2 Décembre 2014 - 9h30



### BILAN FINANCIER – EXERCICE 2013

| <b>Recettes</b>                            | <b>33 042,00 €</b>   | <b>Dépenses</b>             | <b>47 117,35 €</b> |
|--|----------------------|-----------------------------|--------------------|
| Subvention ASN                             | 15 807,00 €          | Fournitures administratives | 422,83 €           |
| Subvention CG10                            | - €                  | Locations mobilières        | 150,83 €           |
| Subvention CCS                             | 16 000,00 €          | Honoraires                  | 1 076,40 €         |
| Produits financiers                        | 1 235,00 €           | Déplacements                | 805,44 €           |
|  |                      | Réception                   | 973,31 €           |
|  |                      | Frais postaux               | - €                |
|  |                      | Frais bancaires             | 70,00 €            |
|  |                      | Frais de personnel          | 6 500,00 €         |
| <b>RESULTAT DE L'ANNEE 2013</b>            |                      | Etude ACRO                  | 36 081,54 €        |
|  | <b>- 14 075,35 €</b> | Adhésion ANCLI              | 1 000,00 €         |
|  |                      | CB et frais de compte       | 32,00 €            |
| <b>SOLDE EN CAISSE au 1er Janvier 2014</b> | <b>79 259,00 €</b>   | Autres charges              | 5,00 €             |